

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4683**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Analyste programmeur

Nouvel intitulé : Technicien(ne) développeur(euse)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM, Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les analystes programmeurs développent des applications informatiques dans le domaine des systèmes d'information, dans celui des systèmes industriels ou bien dans le domaine d'internet.

Pour assurer ce travail d'expertise technique, ils sont conduits à exercer les activités suivantes :

- réaliser des analyses fonctionnelles en amont de la conception d'une application informatique,
- concevoir des applications informatiques,
- développer ces applications,
- mettre au point la documentation nécessaire à l'utilisation des applications,
- assurer la maintenance des applications développées.

Les compétences attestées relèvent de quatre fonctions. Les analystes programmeurs doivent tous attester de la maîtrise de compétences transverses en analyse et conception technique d'application, puis démontrer les compétences nécessaires à la maîtrise d'un des trois domaines d'application informatique (les applications en milieu industriel, les application de gestion et les applications internet).

Fonction transverse d'analyse et de conception technique

- Connaissance des réseaux, de systèmes et des architectures machine
- Connaissance des caractéristiques des environnements de développement
- Connaissance en mathématiques appliquées (graphes et algorithmes)
- Maîtrise de plusieurs langues de programmation (Visual basic, Java...)
- Maîtrise d'une méthode de génie logiciel
- Maîtrise de l'anglais professionnel
- Maîtrise de l'ingénierie du développement des applications (Analyse fonctionnelle, conception, test, développements, maintenance)
- Maîtrise des relations entre schéma relationnel de bases de données et bases de données existantes
- Maîtrise des compétences de rédaction de documentation technique et utilisateur

1) Option : développement d'une application de gestion

- Connaissance des méthodes de diagnostics de besoin
- Connaissance des systèmes de bases de données et de leurs environnements
- Maîtrise de l'ingénierie d'une application de gestion

2) Option : développement d'applications informatiques en milieu industriel

- Connaissance des réseaux de terrain et des systèmes temps réel (Modbus, VRTX...)
- Connaissances des spécificités des interfaces utilisateurs temps réel
- Maîtrise des méthodes type SART et UML, Grafcet...
- Maîtrise du développement d'un driver
- Maîtrise de l'ingénierie d'une application informatique industrielle

3) Option : développement d'une application internet

- Connaissance des principes des interfaces hommes-machines
- Maîtrise du développement d'un site web
- Maîtrise des compétences de maintenance et d'animation de sites web

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les analystes programmeurs travaillent dans le secteur informatique, industriel, des services et des hôpitaux et dans toutes les organisations s'appuyant sur un travail en réseau et travaillant à partir de bases de données de ressources numériques ou internet. Ils ou elles occupent en général des emplois de techniciens supérieurs en informatique ou d'ingénieurs d'études. Ils sont conduits à travailler souvent en équipe ou sous la direction d'un chef de projet.

- Analyste d'exploitation, - Analyste programmeur,

- Développeur logiciel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'organise autour de quatre composantes. a) Des épreuves sur table pour vérifier les acquis de qualification requis par la certification. Tous les candidats doivent attester de la maîtrise des connaissances et compétences nécessaires à la fonction transverse du métier (analyse et conception technique).

b) Des travaux pratiques présentant la réalisation d'une ingénierie de développement d'une application (analyse des besoins, analyse fonctionnelle, conception, développement, test). Cette application pratique dépend de l'option professionnelle choisie par le candidat (applications informatiques en milieu industriel ; informatique de gestion ou bien applications internet).

c) Le test anglais Bulat

d) La production d'un rapport professionnel portant sur la réalisation d'un projet d'application et démontrant l'ensemble des compétences acquises par la certification. Ce rapport de développement informatique portera sur le domaine d'application informatique choisi.

Soutenance orale devant un jury composé de formateurs professionnels et de professionnels.

Le choix du domaine d'application dépend du parcours, de l'expérience professionnelle et du projet du candidat.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury constitué de 7/8 membres : - L'administrateur général ou son représentant - L'administrateur du pôle de spécialité ou son représentant - 1 représentant de la Direction nationale des formations - 2 formateurs responsables de la filière - 2 représentants du secteur professionnel - 1 des centres Cnam
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Jury VAE du pôle de spécialité du titre comprenant 13 membres : - 8 membres délibératifs (1 président, 4 formateurs/enseignants, 2 représentants professionnels et le responsable du titre) - 5 membres invités de droit (le responsable VAE du pôle de spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004).

Pour plus d'informations

Statistiques :

155 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

CNAM 292, rue Saint Martin
75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Reseau Cnam

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien(ne) développeur(euse)